



Calédonienne
des Eaux

LABORATOIRE D'ANALYSES DES EAUX ET D'ENVIRONNEMENT



Page 1 / 2

Agréé par la Province Nord : Arrêté 64/96 du 20 août 1996.

Agréé par la Province des Iles : Arrêté n° 2002-479/PR du 12 septembre 2002.

RAPPORT D'ANALYSES

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous les résultats des analyses demandées.

Demandeur	: DASS-NC CONV. N°CS17/3410	Echantillon prélevé par	: Sandy DUPERIER
N° d'enregistrement	: 1704292	Date de prélèvement	: 11/10/17 à 8:45
Nature du prélèvement	: EAU DEST. CONSOM. HUMAINE	Date d'arrivée au laboratoire	: 11/10/17 à 12:30
Lieu du prélèvement	: E001	Date début d'analyse	: 12/10/17
	TONTOUTA	Date de validation	: 9/11/17

	Valeurs mesurées	Unité mesure	Valeurs limite(*)	Valeurs limite(**)	Limite de Quantification
PARAMETRES AUTRES PESTICIDES					
S-Métophrène (1).....	< 0,50	µg/l			0,50
(Méthode d'analyse : USEPA 3510/8270 GC-MS-SIM)					

PARAMETRES PESTICIDES PYRÉTHRINOÏDES

Lambda-Cyhalothrine (1).....	< 0,50	µg/l			0,50
(Méthode d'analyse : USEPA 3510/8270 GC-MS-SIM)					

(*) *Limite de qualité des eaux destinées à la consommation humaine (arrêté n°79-153/SGCG du 3 avril 1979 modifié par l'arrêté n°295/SGCG du 19 juin 1979).JONC*

(**) *Limite de qualité des eaux destinées à la consommation humaine (arrêté du 11 janvier 2007 relatif aux limites de référence de qualité des eaux brutes et des eaux destinées à la consommation humaine).JORF*

(1) *Paramètre sous-traité*

COMMENTAIRES :

Paramètres analysés conformes à la réglementation NC

Paramètres analysés conformes à la réglementation NE

Les résultats ne se rapportent qu'à l'échantillon analysé.

- Le rapport d'analyses ne doit être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire.
- Toutes les informations techniques relatives aux analyses sont disponibles auprès du laboratoire. Nous tenons à vous préciser, que les éventuelles déclarations de conformité aux spécifications réglementaires ou client, ne tiendront pas explicitement compte de l'incertitude associée aux résultats.
- Les limites de quantifications indiquées expriment les capacités optimales de nos procédés et n'ont à ce titre qu'une valeur indicative. Des variations de ces seuils sont susceptibles d'être observées lors de l'analyse d'échantillons de nature particulière.
- Les types de filtres utilisés pour l'analyse des MES sont en microfibre de verre. Leur masse est comprise entre 0,0850g et 0,170g.



Calédonienne
des Eaux



Analyse n°1704292 : Page 2 / 2

Nouméa, le 09 Novembre 2017

Le Chef de laboratoire
VANESSA LAVIGNE

EN/CAN/13

Indice de révision : a



Agréé par la Province Nord : Arrêté 64/96 du 20 août 1996.

Agréé par la Province des Iles : Arrêté n° 2002-479/PR du 12 septembre 2002.

RAPPORT D'ANALYSES

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous les résultats des analyses demandées.

Demandeur	: DASS-NC CONV. N°CS17/3410	Echantillon prélevé par	: Sandy DUPERIER
N° d'enregistrement	: 1704293	Date de prélèvement	: 11/10/17 à 9:10
Nature du prélèvement	: EAU DEST. CONSOM. HUMAINE	Date d'arrivée au laboratoire	: 11/10/17 à 12:30
Lieu du prélèvement	: E002	Date début d'analyse	: 12/10/17
	TONTOUTA	Date de validation	: 9/11/17

	Valeurs mesurées	Unité mesure	Valeurs limite(*)	Valeurs limite(**)	Limite de Quantification
PARAMETRES AUTRES PESTICIDES					
S-Métophène (1).....	< 0,50	µg/l			0,50
(Méthode d'analyse : USEPA 3510/8270 GC-MS-SIM)					

PARAMETRES PESTICIDES PYRÉTHRINOÏDES

Lambda-Cyhalothrine (1).....	< 0,50	µg/l			0,50
(Méthode d'analyse : USEPA 3510/8270 GC-MS-SIM)					

(*) *Limite de qualité des eaux destinées à la consommation humaine (arrêté n°79-153/SGCG du 3 avril 1979 modifié par l'arrêté n°295/SGCG du 19 juin 1979).JONC*

(**) *Limite de qualité des eaux destinées à la consommation humaine (arrêté du 11 janvier 2007 relatif aux limites de référence de qualité des eaux brutes et des eaux destinées à la consommation humaine).JORF*

(1) *Paramètre sous-traité*

COMMENTAIRES :

Paramètres analysés conformes à la réglementation NC
Paramètres analysés conformes à la réglementation NE

Les résultats ne se rapportent qu'à l'échantillon analysé.

- Le rapport d'analyses ne doit être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire.
- Toutes les informations techniques relatives aux analyses sont disponibles auprès du laboratoire. Nous tenons à vous préciser, que les éventuelles déclarations de conformité aux spécifications réglementaires ou client, ne tiendront pas explicitement compte de l'incertitude associée aux résultats.
- Les limites de quantifications indiquées expriment les capacités optimales de nos procédés et n'ont à ce titre qu'une valeur indicative. Des variations de ces seuils sont susceptibles d'être observées lors de l'analyse d'échantillons de nature particulière.
- Les types de filtres utilisés pour l'analyse des MES sont en microfibre de verre. Leur masse est comprise entre 0,0850g et 0,170g.

Nouméa, le 09 Novembre 2017



Le Chef de laboratoire
VANESSA LAVIGNE

EN/CAN/13

Indice de révision : a



Calédonienne
des Eaux

LABORATOIRE D'ANALYSES DES EAUX ET D'ENVIRONNEMENT



Page 1 / 2

Agréé par la Province Nord : Arrêté 64/96 du 20 août 1996.

Agréé par la Province des Iles : Arrêté n° 2002-479/PR du 12 septembre 2002.

RAPPORT D'ANALYSES

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous les résultats des analyses demandées.

Demandeur	: DASS-NC CONV. N°CS17/3410	Echantillon prélevé par	: Sandy DUPERIER
N° d'enregistrement	: 1704294	Date de prélèvement	: 11/10/17 à 9:30
Nature du prélèvement	: EAU DEST. CONSOM. HUMAINE	Date d'arrivée au laboratoire	: 11/10/17 à 12:30
Lieu du prélèvement	: E003	Date début d'analyse	: 12/10/17
	: TONTOUTA	Date de validation	: 9/11/17

	Valeurs mesurées	Unité mesure	Valeurs limite(*)	Valeurs limite(**)	Limite de Quantification
PARAMETRES AUTRES PESTICIDES					
S-Métophène (1).....	< 0,50	µg/l			0,50
(Méthode d'analyse : USEPA 3510/8270 GC-MS-SIM)					

PARAMETRES PESTICIDES PYRÉTHRINOÏDES					
Lambda-Cyhalothrine (1).....	< 0,50	µg/l			0,50
(Méthode d'analyse : USEPA 3510/8270 GC-MS-SIM)					

(*) Limite de qualité des eaux destinées à la consommation humaine (arrêté n°79-153/SGCG du 3 avril 1979 modifié par l'arrêté n°295/SGCG du 19 juin 1979).JONC

(**) Limite de qualité des eaux destinées à la consommation humaine (arrêté du 11 janvier 2007 relatif aux limites de référence de qualité des eaux brutes et des eaux destinées à la consommation humaine).JORF

(1) Paramètre sous-traité

COMMENTAIRES :

Paramètres analysés conformes à la réglementation NC
Paramètres analysés conformes à la réglementation NE

Les résultats ne se rapportent qu'à l'échantillon analysé.

- Le rapport d'analyses ne doit être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire.
- Toutes les informations techniques relatives aux analyses sont disponibles auprès du laboratoire. Nous tenons à vous préciser, que les éventuelles déclarations de conformité aux spécifications réglementaires ou client, ne tiendront pas explicitement compte de l'incertitude associée aux résultats.
- Les limites de quantifications indiquées expriment les capacités optimales de nos procédés et n'ont à ce titre qu'une valeur indicative. Des variations de ces seuils sont susceptibles d'être observées lors de l'analyse d'échantillons de nature particulière.
- Les types de filtres utilisés pour l'analyse des MES sont en microfibre de verre. Leur masse est comprise entre 0,0850g et 0,170g.



Calédonienne
des Eaux



Analyse n°1704294 : Page 2 / 2

Nouméa, le 09 Novembre 2017

Le Chef de laboratoire
VANESSA LAVIGNE

EN/CAN/13

Indice de révision : a



LABORATOIRE D'ANALYSES DES EAUX ET D'ENVIRONNEMENT

Agréé par la Province Nord : Arrêté 64/96 du 20 août 1996.

Agréé par la Province des Iles : Arrêté n° 2002-479/PR du 12 septembre 2002.

RAPPORT D'ANALYSES

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous les résultats des analyses demandées.

Demandeur	: DASS-NC CONV. N°CS17/3410	Echantillon prélevé par	: Sandy DUPERIER
N° d'enregistrement	: 1704295	Date de prélèvement	: 11/10/17 à 10:00
Nature du prélèvement	: EAU DEST. CONSOM. HUMAINE	Date d'arrivée au laboratoire	: 11/10/17 à 12:30
Lieu du prélèvement	: E004	Date début d'analyse	: 12/10/17
	: TONTOUTA	Date de validation	: 9/11/17

Valeurs	Unité	Valeurs	Valeurs	Limite de
mesurées	mesure	limite(*)	limite(**)	Quantification

PARAMETRES AUTRES PESTICIDES

S-Métophrène (1).....	< 0,50	µg/l		0,50
(Méthode d'analyse : USEPA 3510/8270 GC-MS-SIM)				

PARAMETRES PESTICIDES PYRÉTHRINOÏDES

Lambda-Cyhalothrine (1).....	< 0,50	µg/l		0,50
(Méthode d'analyse : USEPA 3510/8270 GC-MS-SIM)				

(*) Limite de qualité des eaux destinées à la consommation humaine (arrêté n°79-153/SGCG du 3 avril 1979 modifié par l'arrêté n°295/SGCG du 19 juin 1979).JONC

(**) Limite de qualité des eaux destinées à la consommation humaine (arrêté du 11 janvier 2007 relatif aux limites de référence de qualité des eaux brutes et des eaux destinées à la consommation humaine).JORF

(1) Paramètre sous-traité

COMMENTAIRES :

Paramètres analysés conformes à la réglementation NC
Paramètres analysés conformes à la réglementation NE

Les résultats ne se rapportent qu'à l'échantillon analysé.

- Le rapport d'analyses ne doit être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire.
- Toutes les informations techniques relatives aux analyses sont disponibles auprès du laboratoire. Nous tenons à vous préciser, que les éventuelles déclarations de conformité aux spécifications réglementaires ou client, ne tiendront pas explicitement compte de l'incertitude associée aux résultats.
- Les limites de quantifications indiquées expriment les capacités optimales de nos procédés et n'ont à ce titre qu'une valeur indicative. Des variations de ces seuils sont susceptibles d'être observées lors de l'analyse d'échantillons de nature particulière.
- Les types de filtres utilisés pour l'analyse des MES sont en microfibre de verre. Leur masse est comprise entre 0,0850g et 0,170g.



Calédonienne
des Eaux



Analyse n°1704295 : Page 2 / 2

Nouméa, le 09 Novembre 2017

Le Chef de laboratoire
VANESSA LAVIGNE

EN/CAN/13

Indice de révision : a



Agréé par la Province Nord : Arrêté 64/96 du 20 août 1996.

Agréé par la Province des Iles : Arrêté n° 2002-479/PR du 12 septembre 2002.

RAPPORT D'ANALYSES

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous les résultats des analyses demandées.

Demandeur	: DASS-NC CONV. N°CS17/3410	Echantillon prélevé par	: Sandy DUPERIER
N° d'enregistrement	: 1704296	Date de prélèvement	: 11/10/17 à 10:15
Nature du prélèvement	: EAU DEST. CONSOM. HUMAINE	Date d'arrivée au laboratoire	: 11/10/17 à 12:30
Lieu du prélèvement	: E005	Date début d'analyse	: 12/10/17
	TONTOUTA	Date de validation	: 9/11/17

	Valeurs	Unité	Valeurs	Valeurs	Limite de
	mesurées	mesure	limite(*)	limite(**)	Quantification

PARAMETRES AUTRES PESTICIDES

S-Métophrène (1).....	< 0,50	µg/l			0,50
(Méthode d'analyse : USEPA 3510/8270 GC-MS-SIM)					

PARAMETRES PESTICIDES PYRÉTHRINOÏDES

Lambda-Cyhalothrine (1).....	< 0,50	µg/l			0,50
(Méthode d'analyse : USEPA 3510/8270 GC-MS-SIM)					

(*) *Limite de qualité des eaux destinées à la consommation humaine (arrêté n°79-153/SGCG du 3 avril 1979 modifié par l'arrêté n°295/SGCG du 19 juin 1979).JONC*

(**) *Limite de qualité des eaux destinées à la consommation humaine (arrêté du 11 janvier 2007 relatif aux limites de référence de qualité des eaux brutes et des eaux destinées à la consommation humaine).JORF*

(1) *Paramètre sous-traité*

COMMENTAIRES :

Paramètres analysés conformes à la réglementation NC
Paramètres analysés conformes à la réglementation NE

Les résultats ne se rapportent qu'à l'échantillon analysé.

- Le rapport d'analyses ne doit être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire.
- Toutes les informations techniques relatives aux analyses sont disponibles auprès du laboratoire. Nous tenons à vous préciser, que les éventuelles déclarations de conformité aux spécifications réglementaires ou client, ne tiendront pas explicitement compte de l'incertitude associée aux résultats.
- Les limites de quantifications indiquées expriment les capacités optimales de nos procédés et n'ont à ce titre qu'une valeur indicative. Des variations de ces seuils sont susceptibles d'être observées lors de l'analyse d'échantillons de nature particulière.
- Les types de filtres utilisés pour l'analyse des MES sont en microfibre de verre. Leur masse est comprise entre 0,0850g et 0,170g.



Calédonienne
des Eaux



Analyse n°1704296 : Page 2 / 2

Nouméa, le 09 Novembre 2017

Le Chef de laboratoire
VANESSA LAVIGNE

EN/CAN/13

Indice de révision : a



Agréé par la Province Nord : Arrêté 64/96 du 20 août 1996.

Agréé par la Province des Iles : Arrêté n° 2002-479/PR du 12 septembre 2002.

RAPPORT D'ANALYSES

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous les résultats des analyses demandées.

Demandeur	: DASS-NC CONV. N°CS17/3410	Echantillon prélevé par	: Sandy DUPERIER
N° d'enregistrement	: 1704297	Date de prélèvement	: 11/10/17 à 11:00
Nature du prélèvement	: EAU DEST. CONSOM. HUMAINE	Date d'arrivée au laboratoire	: 11/10/17 à 12:30
Lieu du prélèvement	: E006	Date début d'analyse	: 12/10/17
	: TONTOUTA	Date de validation	: 9/11/17

	Valeurs	Unité	Valeurs	Valeurs	Limite de
	mesurées	mesure	limite(*)	limite(**)	Quantification

PARAMETRES AUTRES PESTICIDES

S-Métophrène (1).....	< 0,50	µg/l			0,50
(Méthode d'analyse : USEPA 3510/8270 GC-MS-SIM)					

PARAMETRES PESTICIDES PYRÉTHRINOÏDES

Lambda-Cyhalothrine (1).....	< 0,50	µg/l			0,50
(Méthode d'analyse : USEPA 3510/8270 GC-MS-SIM)					

(*) *Limite de qualité des eaux destinées à la consommation humaine (arrêté n°79-153/SGCG du 3 avril 1979 modifié par l'arrêté n°295/SGCG du 19 juin 1979).JONC*

(**) *Limite de qualité des eaux destinées à la consommation humaine (arrêté du 11 janvier 2007 relatif aux limites de référence de qualité des eaux brutes et des eaux destinées à la consommation humaine).JORF*

(1) Paramètre sous-traité

COMMENTAIRES :

Paramètres analysés conformes à la réglementation NC
Paramètres analysés conformes à la réglementation NF

Les résultats ne se rapportent qu'à l'échantillon analysé.

- Le rapport d'analyses ne doit être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire.
- Toutes les informations techniques relatives aux analyses sont disponibles auprès du laboratoire. Nous tenons à vous préciser, que les éventuelles déclarations de conformité aux spécifications réglementaires ou client, ne tiendront pas explicitement compte de l'incertitude associée aux résultats.
- Les limites de quantifications indiquées expriment les capacités optimales de nos procédés et n'ont à ce titre qu'une valeur indicative. Des variations de ces seuils sont susceptibles d'être observées lors de l'analyse d'échantillons de nature particulière.
- Les types de filtres utilisés pour l'analyse des MES sont en microfibre de verre. Leur masse est comprise entre 0,0850g et 0,170g.



Calédonienne
des Eaux



Analyse n°1704297 : Page 2 / 2

Nouméa, le 09 Novembre 2017

Le Chef de laboratoire
VANESSA LAVIGNE

EN/CAN/13

Indice de révision : a



Agréé par la Province Nord : Arrêté 64/96 du 20 août 1996.

Agréé par la Province des Iles : Arrêté n° 2002-479/PR du 12 septembre 2002.

RAPPORT D'ANALYSES

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous les résultats des analyses demandées.

Demandeur	: DASS-NC CONV. N°CS17/3410	Echantillon prélevé par	: Sandy DUPERIER
N° d'enregistrement	: 1704299	Date de prélèvement	: 11/10/17 à 8:55
Nature du prélèvement	: EAU DEST. CONSOM. HUMAINE	Date d'arrivée au laboratoire	: 11/10/17 à 12:30
Lieu du prélèvement	: E008	Date début d'analyse	: 12/10/17
	TONTOUTA	Date de validation	: 9/11/17

	Valeurs mesurées	Unité mesure	Valeurs limite(*)	Valeurs limite(**)	Limite de Quantification
--	---------------------	-----------------	----------------------	-----------------------	-----------------------------

PARAMETRES AUTRES PESTICIDES

S-Métophrène (1).....	< 0,50	µg/l			0,50
(Méthode d'analyse : USEPA 3510/8270 GC-MS-SIM)					

PARAMETRES PESTICIDES PYRÉTHRINOÏDES

Lambda-Cyhalothrine (1).....	< 0,50	µg/l			0,50
(Méthode d'analyse : USEPA 3510/8270 GC-MS-SIM)					

(*) Limite de qualité des eaux destinées à la consommation humaine (arrêté n°79-153/SGCG du 3 avril 1979 modifié par l'arrêté n°295/SGCG du 19 juin 1979).JONC

(**) Limite de qualité des eaux destinées à la consommation humaine (arrêté du 11 janvier 2007 relatif aux limites de référence de qualité des eaux brutes et des eaux destinées à la consommation humaine).JORF

(1) Paramètre sous-traité

COMMENTAIRES :

Paramètres analysés conformes à la réglementation NC
Paramètres analysés conformes à la réglementation NE

Les résultats ne se rapportent qu'à l'échantillon analysé.

- Le rapport d'analyses ne doit être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire.
- Toutes les informations techniques relatives aux analyses sont disponibles auprès du laboratoire. Nous tenons à vous préciser, que les éventuelles déclarations de conformité aux spécifications réglementaires ou client, ne tiendront pas explicitement compte de l'incertitude associée aux résultats.
- Les limites de quantifications indiquées expriment les capacités optimales de nos procédés et n'ont à ce titre qu'une valeur indicative. Des variations de ces seuils sont susceptibles d'être observées lors de l'analyse d'échantillons de nature particulière.
- Les types de filtres utilisés pour l'analyse des MES sont en microfibre de verre. Leur masse est comprise entre 0,0850g et 0,170g.



Calédonienne
des Eaux



Analyse n°1704299 : Page 2 / 2

Nouméa, le 09 Novembre 2017

Le Chef de laboratoire
VANESSA LAVIGNE

EN/CAN/13

Indice de révision : a



Agréé par la Province Nord : Arrêté 64/96 du 20 août 1996.
Agréé par la Province des Iles : Arrêté n° 2002-479/PR du 12 septembre 2002.

RAPPORT D'ANALYSES

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous les résultats des analyses demandées.

Demandeur	: DASS-NC CONV. N°CS17/3410	Echantillon prélevé par	: Sandy DUPERIER
N° d'enregistrement	: 1704300	Date de prélèvement	: 11/10/17 à 8:35
Nature du prélèvement	: EAU DEST. CONSOM. HUMAINE	Date d'arrivée au laboratoire	: 11/10/17 à 12:30
Lieu du prélèvement	: E009	Date début d'analyse	: 12/10/17
	TONTOUTA	Date de validation	: 9/11/17

	Valeurs	Unité	Valeurs	Valeurs	Limite de
	mesurées	mesure	limite(*)	limite(**)	Quantification

PARAMETRES AUTRES PESTICIDES

S-Métophrène (1).....	< 0,50	µg/l			0,50
(Méthode d'analyse : USEPA 3510/8270 GC-MS-SIM)					

PARAMETRES PESTICIDES PYRÉTHRINOÏDES

Lambda-Cyhalothrine (1).....	< 0,50	µg/l			0,50
(Méthode d'analyse : USEPA 3510/8270 GC-MS-SIM)					

(*) Limite de qualité des eaux destinées à la consommation humaine (arrêté n°79-153/SGCG du 3 avril 1979 modifié par l'arrêté n°295/SGCG du 19 juin 1979).JONC

(**) Limite de qualité des eaux destinées à la consommation humaine (arrêté du 11 janvier 2007 relatif aux limites de référence de qualité des eaux brutes et des eaux destinées à la consommation humaine).JORF

(1) Paramètre sous-traité

COMMENTAIRES :

Paramètres analysés conformes à la réglementation NC

Paramètres analysés conformes à la réglementation NE

Les résultats ne se rapportent qu'à l'échantillon analysé.

- Le rapport d'analyses ne doit être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire.
- Toutes les informations techniques relatives aux analyses sont disponibles auprès du laboratoire. Nous tenons à vous préciser, que les éventuelles déclarations de conformité aux spécifications réglementaires ou client, ne tiendront pas explicitement compte de l'incertitude associée aux résultats.
- Les limites de quantifications indiquées expriment les capacités optimales de nos procédés et n'ont à ce titre qu'une valeur indicative. Des variations de ces seuils sont susceptibles d'être observées lors de l'analyse d'échantillons de nature particulière.
- Les types de filtres utilisés pour l'analyse des MES sont en microfibre de verre. Leur masse est comprise entre 0,0850g et 0,170g.



Calédonienne
des Eaux



Analyse n°1704300 : Page 2 / 2

Nouméa, le 09 Novembre 2017

Le Chef de laboratoire
VANESSA LAVIGNE

EN/CAN/13

Indice de révision : a



Agréé par la Province Nord : Arrêté 64/96 du 20 août 1996.

Agréé par la Province des Iles : Arrêté n° 2002-479/PR du 12 septembre 2002.

RAPPORT D'ANALYSES

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous les résultats des analyses demandées.

Demandeur	: DASS-NC CONV. N°CS17/3410	Echantillon prélevé par	: Médéric MAHOSSEM
N° d'enregistrement	: 1704355	Date de prélèvement	: 16/10/17 à 14:46
Nature du prélèvement	: EAU DEST. CONSOM. HUMAINE	Date d'arrivée au laboratoire	: 17/10/17 à 9:00
Lieu du prélèvement	: E007	Date début d'analyse	: 17/10/17
	: TONTOUTA	Date de validation	: 23/11/17

Valeurs	Unité	Valeurs	Valeurs	Limite de
mesurées	mesure	limite(*)	limite(**)	Quantification

PARAMETRES AUTRES PESTICIDES

S-Métophène (1).....	< 0,50	µg/l		0,50
(Méthode d'analyse : USEPA 3510/8270 GC-MS-SIM)				

PARAMETRES PESTICIDES PYRÉTHRINOÏDES

Lambda-Cyhalothrine (1).....	< 0,50	µg/l		0,50
(Méthode d'analyse : USEPA 3510/8270 GC-MS-SIM)				

(*) Limite de qualité des eaux destinées à la consommation humaine (arrêté n°79-153/SGCG du 3 avril 1979 modifié par l'arrêté n°295/SGCG du 19 juin 1979).JONC

(**) Limite de qualité des eaux destinées à la consommation humaine (arrêté du 11 janvier 2007 relatif aux limites de référence de qualité des eaux brutes et des eaux destinées à la consommation humaine).JORF

(1) Paramètre sous-traité

COMMENTAIRES :

Paramètres analysés conformes à la réglementation NC

Paramètres analysés conformes à la réglementation NE

Les résultats ne se rapportent qu'à l'échantillon analysé.

- Le rapport d'analyses ne doit être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire.
- Toutes les informations techniques relatives aux analyses sont disponibles auprès du laboratoire. Nous tenons à vous préciser, que les éventuelles déclarations de conformité aux spécifications réglementaires ou client, ne tiendront pas explicitement compte de l'incertitude associée aux résultats.
- Les limites de quantifications indiquées expriment les capacités optimales de nos procédés et n'ont à ce titre qu'une valeur indicative. Des variations de ces seuils sont susceptibles d'être observées lors de l'analyse d'échantillons de nature particulière.
- Les types de filtres utilisés pour l'analyse des MES sont en microfibre de verre. Leur masse est comprise entre 0,0850g et 0,170g.

Nouméa, le 23 Novembre 2017



Le Chef de laboratoire
VANESSA LAVIGNE

EN/CAN/13

Indice de révision : a



Agréé par la Province Nord : Arrêté 64/96 du 20 août 1996.

Agréé par la Province des Iles : Arrêté n° 2002-479/PR du 12 septembre 2002.

RAPPORT D'ANALYSES

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous les résultats des analyses demandées.

Demandeur	: DASS-NC CONV. N°CS17/3410	Echantillon prélevé par	: Médéric MAHOSSEM
N° d'enregistrement	: 1704356	Date de prélèvement	: 16/10/17 à 14:16
Nature du prélèvement	: EAU DEST. CONSOM. HUMAINE	Date d'arrivée au laboratoire	: 17/10/17 à 9:00
Lieu du prélèvement	: E010	Date début d'analyse	: 17/10/17
	: TONTOUTA	Date de validation	: 23/11/17

Valeurs	Unité	Valeurs	Valeurs	Limite de
mesurées	mesure	limite(*)	limite(**)	Quantification

PARAMETRES AUTRES PESTICIDES

S-Métophène (1).....	< 0,50	µg/l		0,50
(Méthode d'analyse : USEPA 3510/8270 GC-MS-SIM)				

PARAMETRES PESTICIDES PYRÉTHRINOÏDES

Lambda-Cyhalothrine (1).....	< 0,50	µg/l		0,50
(Méthode d'analyse : USEPA 3510/8270 GC-MS-SIM)				

(*) Limite de qualité des eaux destinées à la consommation humaine (arrêté n°79-153/SGCG du 3 avril 1979 modifié par l'arrêté n°295/SGCG du 19 juin 1979).JONC

(**) Limite de qualité des eaux destinées à la consommation humaine (arrêté du 11 janvier 2007 relatif aux limites de référence de qualité des eaux brutes et des eaux destinées à la consommation humaine).JORF

(1) Paramètre sous-traité

COMMENTAIRES :

Paramètres analysés conformes à la réglementation NC

Paramètres analysés conformes à la réglementation NE

Les résultats ne se rapportent qu'à l'échantillon analysé.

- Le rapport d'analyses ne doit être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire.
- Toutes les informations techniques relatives aux analyses sont disponibles auprès du laboratoire. Nous tenons à vous préciser, que les éventuelles déclarations de conformité aux spécifications réglementaires ou client, ne tiendront pas explicitement compte de l'incertitude associée aux résultats.
- Les limites de quantifications indiquées expriment les capacités optimales de nos procédés et n'ont à ce titre qu'une valeur indicative. Des variations de ces seuils sont susceptibles d'être observées lors de l'analyse d'échantillons de nature particulière.
- Les types de filtres utilisés pour l'analyse des MES sont en microfibre de verre. Leur masse est comprise entre 0,0850g et 0,170g.



Calédonienne
des Eaux



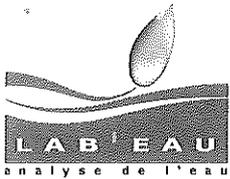
Analyse n°1704356 : Page 2 / 2

Nouméa, le 23 Novembre 2017

Le Chef de laboratoire
VANESSA LAVIGNE

EN/CAN/13

Indice de révision : a



Rapport d'analyse 2017/12/R0090 (rev : 1)

Ce rapport annule et remplace le rapport n°2017/12/R0090 (rev : 0)
qui doit nous être retourné ou détruit.

BC n° 17AGEEAS00156
Aff n° engagement N°X026630
Devis n° 2017/10/D0015

DASS
Charlotte Mme DUVAL
5 rue du Général Galliéni
BP N4 98851 Nouméa
Tel :
charlotte.duval@gouv.nc

Echantillon : 2017/10/E0319
Lieu du prélèvement: Non précisé
Date de début d'analyse : 26/10/2017
Nature de l'échantillon : Eau de distribution
Référence Client : E101
Température à réception : 3.6°C

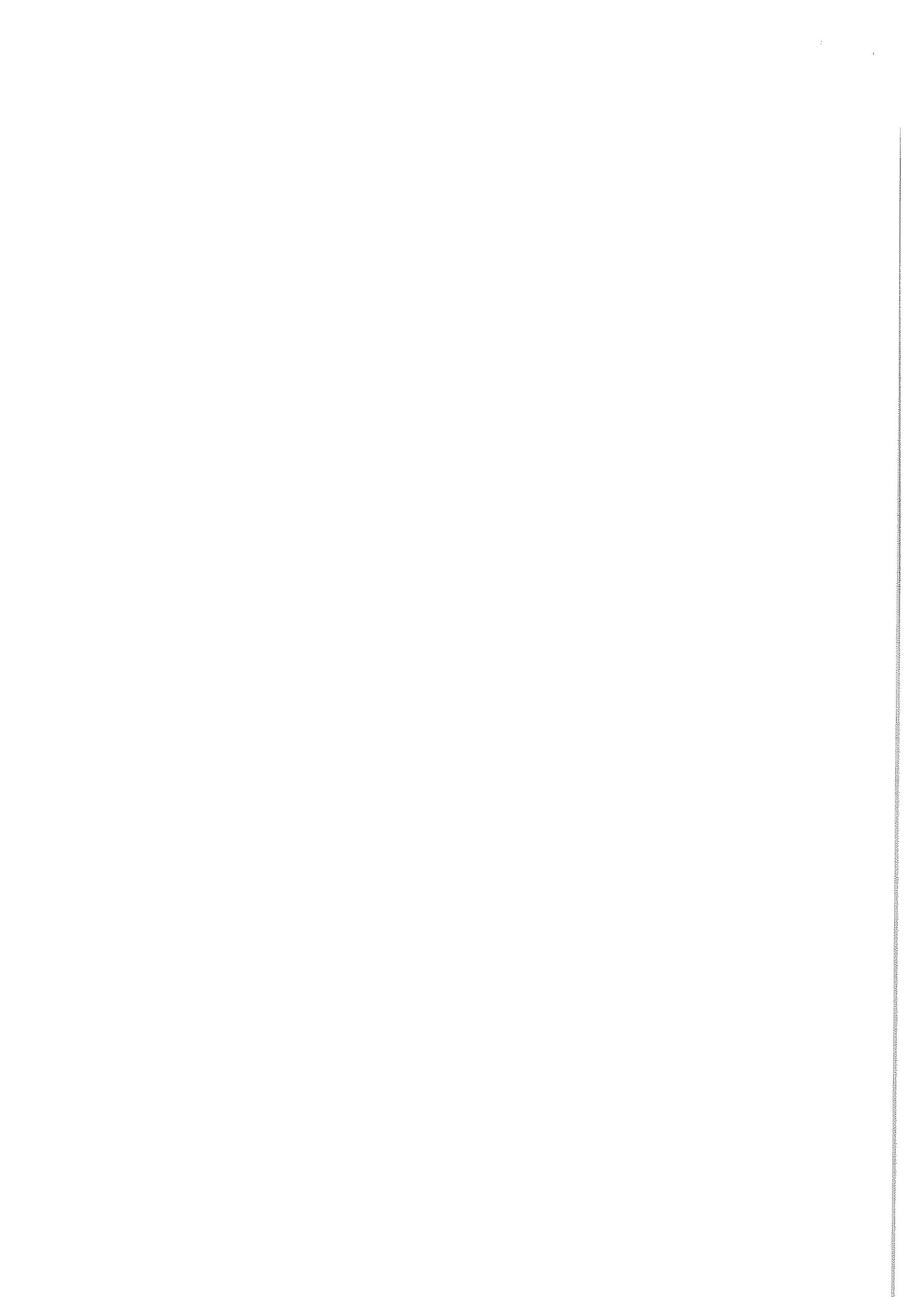
Date de prélèvement : 26/10/2017 Non précise
Date de réception : 26/10/2017 12h
Date de fin d'analyse : 11/12/2017
Préleveur : le client
Flaconnage : labeau

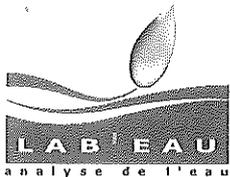
Analyse	Méthode	Résultat	Unité	Normes Françaises arrêté du 11/01/2007 eaux potables	Limite de quantification
S-méthoprene*	GC-MS	<0.05	µg/l		0.05

Remarques/Commentaires :

- (1) Les résultats se rapportent uniquement à cet échantillon.
- (2) Pour déclarer ou non la conformité, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée aux résultats.
- (3) Les résultats précédés du signe « < » correspondent aux limites de quantification. NC = somme non calculable.
- (4) Toutes les informations relatives aux analyses sont disponibles au laboratoire sur demande (incertitudes...)
- (5) Les limites de quantifications indiquées expriment les capacités optimales de nos procédés et n'ont à ce titre qu'une valeur indicative. Des variations de ces seuils sont susceptibles d'être observées lors de l'analyse d'échantillons de nature particulière.
- (6) Les types de filtres utilisés pour l'analyse des MES sont en microfibre de verre sans liant. Leur masse surfacique est comprise entre 50 g/m² et 100 g/m².

Nouméa le 11/12/2017
Isabelle GALY
Responsable de laboratoire





Rapport d'analyse 2017/12/R0091 (rev : 1)

Ce rapport annule et remplace le rapport n°2017/12/R0091 (rev : 0)
qui doit nous être retourné ou détruit.

BC n° 17AGEEAS00156
Aff n° engagement N°X026630
Devis n° 2017/10/D0015

DASS

Charlotte Mme DUVAL
5 rue du Général Gallieni
BP N4 98851 Nouméa
Tel :
charlotte.duval@gouv.nc

Echantillon : 2017/10/E0320
Lieu du prélèvement: Non précisé
Date de début d'analyse : 26/10/2017
Nature de l'échantillon : Eau de distribution
Référence Client : E102
Température à réception : 3.6°C

Date de prélèvement : 26/10/2017 Non précise
Date de réception : 26/10/2017 12h
Date de fin d'analyse : 11/12/2017
Préleveur : le client
Flaconnage : labeau

Analyse	Méthode	Résultat	Unité	Normes Françaises arrêté du 11/01/2007-eaux potables	Limite de quantification
S-méthoprène*	GC-MS	<0.05	µg/l		0.05

Remarques/Commentaires :

- (1) Les résultats se rapportent uniquement à cet échantillon.
- (2) Pour déclarer ou non la conformité, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée aux résultats.
- (3) Les résultats précédés du signe « < » correspondent aux limites de quantification. NC = somme non calculable.
- (4) Toutes les informations relatives aux analyses sont disponibles au laboratoire sur demande (incertitudes...)
- (5) Les limites de quantifications indiquées expriment les capacités optimales de nos procédés et n'ont à ce titre qu'une valeur indicative. Des variations de ces seuils sont susceptibles d'être observées lors de l'analyse d'échantillons de nature particulière.
- (6) Les types de filtres utilisés pour l'analyse des MES sont en microfibre de verre sans liant. Leur masse surfacique est comprise entre 50 g/m² et 100 g/m².

Nouméa le 11/12/2017
Isabelle GALY
Responsable de laboratoire





Rapport d'analyse 2017/12/R0092 (rev : 1)

Ce rapport annule et remplace le rapport n°2017/12/R0092 (rev : 0) qui doit nous être retourné ou détruit.

BC n° 17AGEEAS00156
Aff n° engagement N°X026630
Devis n° 2017/10/D0015

DASS
Charlotte Mme DUVAL
5 rue du Général Gallieni
BP N4 98851 Nouméa
Tel :
charlotte.duval@gouv.nc

Echantillon : 2017/10/E0321
Lieu du prélèvement: Non précisé
Date de début d'analyse : 26/10/2017
Nature de l'échantillon : Eau de distribution
Référence Client : E104
Température à réception : 3.6°C

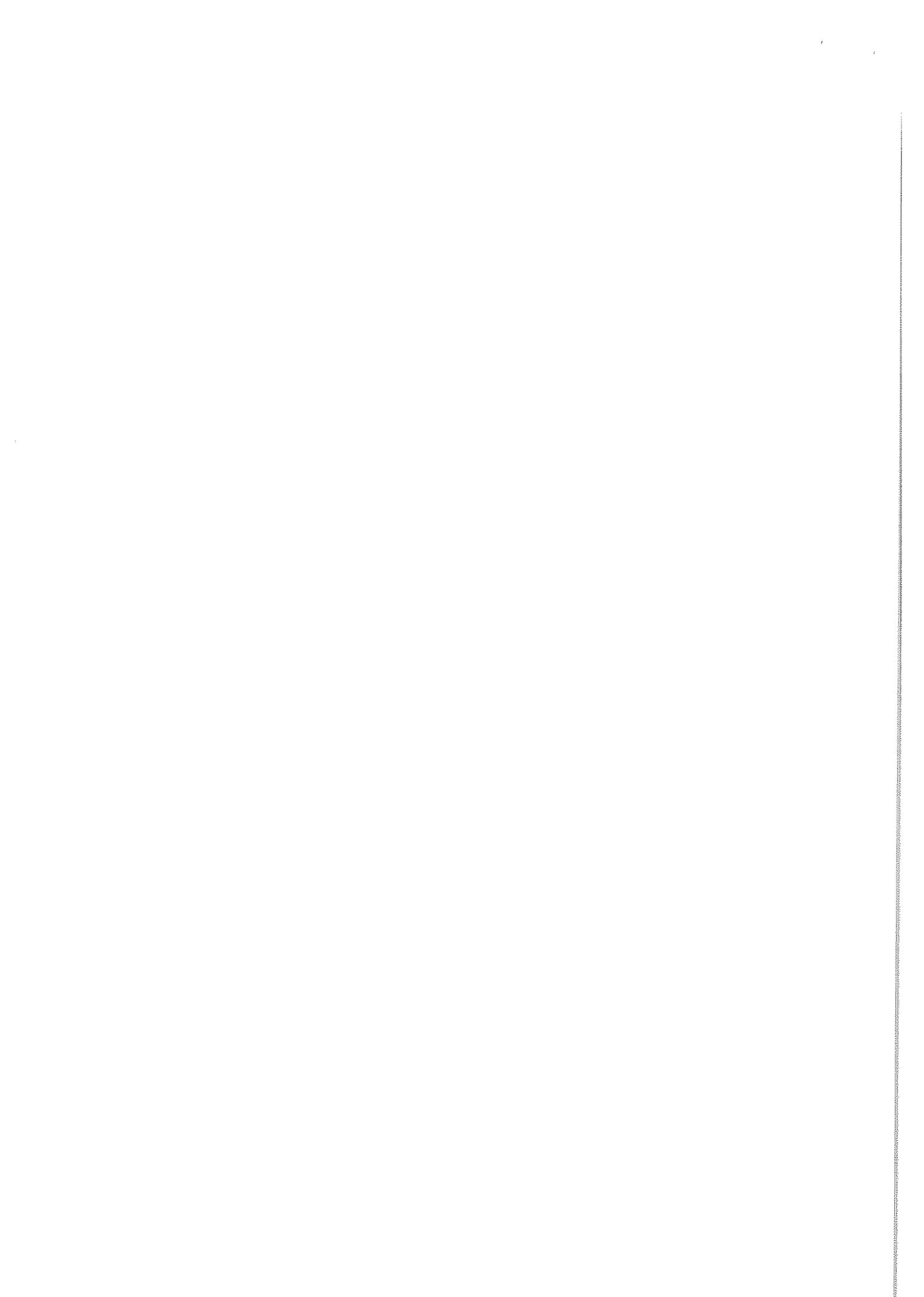
Date de prélèvement : 26/10/2017 Non précise
Date de réception : 26/10/2017 12h
Date de fin d'analyse : 11/12/2017
Préleveur : le client
Flaconnage : labeau

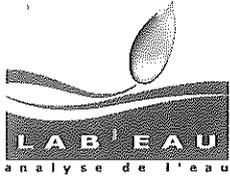
Analyse	Méthode	Résultat	Unité	Normes Françaises arrêté du 11/01/2007 eaux potables	Limite de quantification
S-méthoprène*	GC-MS	<0.05	µg/l		0.05

Remarques/Commentaires :

- (1) Les résultats se rapportent uniquement à cet échantillon.
- (2) Pour déclarer ou non la conformité, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée aux résultats.
- (3) Les résultats précédés du signe « < » correspondent aux limites de quantification. NC = somme non calculable.
- (4) Toutes les informations relatives aux analyses sont disponibles au laboratoire sur demande (incertitudes...)
- (5) Les limites de quantifications indiquées expriment les capacités optimales de nos procédés et n'ont à ce titre qu'une valeur indicative. Des variations de ces seuils sont susceptibles d'être observées lors de l'analyse d'échantillons de nature particulière.
- (6) Les types de filtres utilisés pour l'analyse des MES sont en microfibre de verre sans liant. Leur masse surfacique est comprise entre 50 g/m² et 100 g/m².

Nouméa le 11/12/2017
Isabelle GALY
Responsable de laboratoire





Rapport d'analyse 2017/12/R0093 (rev : 1)

Ce rapport annule et remplace le rapport n°2017/12/R0093 (rev : 0)
qui doit nous être retourné ou détruit.

BC n° 17AGEEAS00156
Aff n° engagement N°X026630
Devis n° 2017/10/D0015

DASS
Charlotte Mme DUVAL
5 rue du Général Gallieni
BP N4 98851 Nouméa
Tel :
charlotte.duval@gouv.nc

Echantillon : 2017/10/E0322
Lieu du prélèvement: Non précisé
Date de début d'analyse : 26/10/2017
Nature de l'échantillon : Eau de distribution
Référence Client : E110
Température à réception : 3.6°C

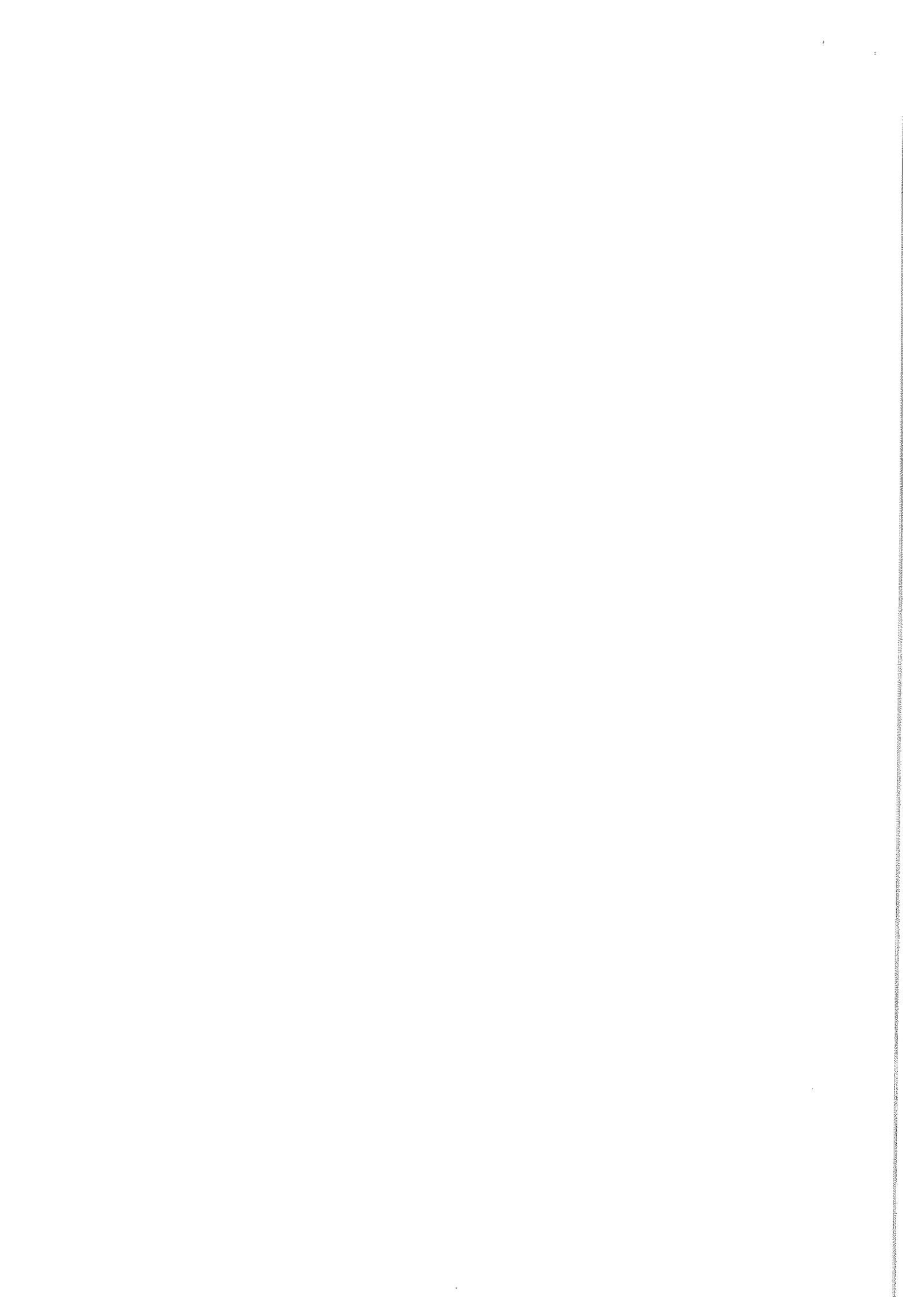
Date de prélèvement : 26/10/2017 Non précise
Date de réception : 26/10/2017 12h
Date de fin d'analyse : 11/12/2017
Préleveur : le client
Flaconnage : labeau

Analyse	Méthode	Résultat	Unité	Normes Françaises arrêté du 11/01/2007 eaux potables	Limite de quantification
S-méthoprène*	GC-MS	<0.05	µg/l		0.05

Remarques/Commentaires :

- (1) Les résultats se rapportent uniquement à cet échantillon.
- (2) Pour déclarer ou non la conformité, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée aux résultats.
- (3) Les résultats précédés du signe « < » correspondent aux limites de quantification. NC = somme non calculable.
- (4) Toutes les informations relatives aux analyses sont disponibles au laboratoire sur demande (incertitudes...)
- (5) Les limites de quantifications indiquées expriment les capacités optimales de nos procédés et n'ont à ce titre qu'une valeur indicative. Des variations de ces seuils sont susceptibles d'être observées lors de l'analyse d'échantillons de nature particulière.
- (6) Les types de filtres utilisés pour l'analyse des MES sont en microfibre de verre sans filant. Leur masse surfacique est comprise entre 50 g/m² et 100 g/m².

Nouméa le 11/12/2017
Isabelle GALY
Responsable de laboratoire





Rapport d'analyse 2017/12/R0094 (rev : 1)

Ce rapport annule et remplace le rapport n°2017/12/R0094 (rev : 0)
qui doit nous être retourné ou détruit.

BC n° 17AGEEAS00156
Aff n° engagement N°X026630
Devis n° 2017/10/D0015

DASS
Charlotte Mme DUVAL
5 rue du Général Galliéni
BP N4 98851 Nouméa
Tel :
charlotte.duval@gouv.nc

Echantillon : 2017/10/E0323
Lieu du prélèvement: Non précisé
Date de début d'analyse : 26/10/2017
Nature de l'échantillon : Eau de distribution
Référence Client : E120
Température à réception : 3.6°C

Date de prélèvement : 26/10/2017 Non précise
Date de réception : 26/10/2017 12h
Date de fin d'analyse : 11/12/2017
Préleveur : le client
Flaconnage : labeau

Analyse	Méthode	Résultat	Unité	Normes Françaises arrêté du 11/01/2007 eaux potables	Limite de quantification
S-méthoprène*	GC-MS	<0.05	µg/l		0.05

Remarques/Commentaires :

- (1) Les résultats se rapportent uniquement à cet échantillon.
- (2) Pour déclarer ou non la conformité, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée aux résultats.
- (3) Les résultats précédés du signe « < » correspondent aux limites de quantification, NC = somme non calculable.
- (4) Toutes les informations relatives aux analyses sont disponibles au laboratoire sur demande (incertitudes...)
- (5) Les limites de quantifications indiquées expriment les capacités optimales de nos procédés et n'ont à ce titre qu'une valeur indicative. Des variations de ces seuils sont susceptibles d'être observées lors de l'analyse d'échantillons de nature particulière.
- (6) Les types de filtres utilisés pour l'analyse des MES sont en microfibre de verre sans liant. Leur masse surfacique est comprise entre 50 g/m² et 100 g/m².

Nouméa le 11/12/2017
Isabelle GALY
Responsable de laboratoire





Rapport d'analyse 2017/12/R0095 (rev : 1)

Ce rapport annule et remplace le rapport n°2017/12/R0095 (rev : 0)
qui doit nous être retourné ou détruit.

BC n° 17AGEEAS00156
Aff n° engagement N°X026630
Devis n° 2017/10/D0015

DASS
Charlotte Mme DUVAL
5 rue du Général Galliéni
BP N4 98851 Nouméa
Tel :
charlotte.duval@gouv.nc

Echantillon : 2017/10/E0324
Lieu du prélèvement: Non précisé
Date de début d'analyse : 26/10/2017
Nature de l'échantillon : Eau de distribution
Référence Client : E121
Température à réception : 3.6°C

Date de prélèvement : 26/10/2017 Non précise
Date de réception : 26/10/2017 12h
Date de fin d'analyse : 11/12/2017
Préleveur : le client
Flaconnage : labeau

Analyse	Méthode	Résultat	Unité	Normes Françaises arrêté du 11/01/2007-eaux potables	Limite de quantification
S-méthoprène*	GC-MS	<0.05	µg/l		0.05

Remarques/Commentaires :

- (1) Les résultats se rapportent uniquement à cet échantillon.
- (2) Pour déclarer ou non la conformité, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée aux résultats.
- (3) Les résultats précédés du signe « < » correspondent aux limites de quantification. NC = somme non calculable.
- (4) Toutes les informations relatives aux analyses sont disponibles au laboratoire sur demande (incertitudes...)
- (5) Les limites de quantifications indiquées expriment les capacités optimales de nos procédés et n'ont à ce titre qu'une valeur indicative. Des variations de ces seuils sont susceptibles d'être observées lors de l'analyse d'échantillons de nature particulière.
- (6) Les types de filtres utilisés pour l'analyse des MES sont en microfibre de verre sans liant. Leur masse surfacique est comprise entre 50 g/m² et 100 g/m².

Nouméa le 11/12/2017
Isabelle GALY
Responsable de laboratoire

.....



Calédonienne
des Eaux

LABORATOIRE D'ANALYSES DES EAUX ET D'ENVIRONNEMENT



Page 1 / 1

Agréé par la Province Nord : Arrêté 64/96 du 20 août 1996.

Agréé par la Province des Iles : Arrêté n° 2002-479/PR du 12 septembre 2002.

RAPPORT D'ANALYSES

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous les résultats des analyses demandées.

Demandeur	: DASS-NC CONV. N°CS17/3410	Echantillon prélevé par	: MAHOSEN.Mederick
N° d'enregistrement	: 1704826	Date de prélèvement	: 23/11/17 à 9:04
Nature du prélèvement	: EAU SOUTERRAINE	Date d'arrivée au laboratoire	: 23/11/17 à 11:00
Lieu du prélèvement	: E201	Date début d'analyse	: 23/11/17
	TONTOUTA	Date de validation	: 21/12/17
		Température du contenant	: 10,1°C

	Valeurs mesurées	Unité mesure	Valeurs limite(*)	Limite de Quantification
--	---------------------	-----------------	----------------------	-----------------------------

PARAMETRES AUTRES PESTICIDES

S-Métophène (1).....	0,057	µg/l		0,050
(Méthode d'analyse : SBE-GC-MS/MS)				

PARAMETRES PESTICIDES PYRÉTHRINOÏDES

Lambda-Cyhalothrine (1).....	< 0,005	µg/l		0,005
(Méthode d'analyse : SBE-GC-MS/MS)				

(1) Paramètre sous-traité

Les résultats ne se rapportent qu'à l'échantillon analysé.

- Le rapport d'analyses ne doit être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire.
- Toutes les informations techniques relatives aux analyses sont disponibles auprès du laboratoire. Nous tenons à vous préciser, que les éventuelles déclarations de conformité aux spécifications réglementaires ou client, ne tiendront pas explicitement compte de l'incertitude associée aux résultats.
- Les limites de quantifications indiquées expriment les capacités optimales de nos procédés et n'ont à ce titre qu'une valeur indicative. Des variations de ces seuils sont susceptibles d'être observées lors de l'analyse d'échantillons de nature particulière.
- Les types de filtres utilisés pour l'analyse des MES sont en microfibre de verre. Leur masse est comprise entre 0,0850g et 0,170g.

Nouméa, le 21 Décembre 2017

Le Chef de laboratoire
VANESSA LAVIGNE

EN/CAN/13

Indice de révision : a



Calédonienne
des Eaux

LABORATOIRE D'ANALYSES DES EAUX ET D'ENVIRONNEMENT



Page 1 / 1

Agréé par la Province Nord : Arrêté 64/96 du 20 août 1996.
Agréé par la Province des Iles : Arrêté n° 2002-479/PR du 12 septembre 2002.

RAPPORT D'ANALYSES

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous les résultats des analyses demandées.

Demandeur	: DASS-NC CONV. N°CS17/3410	Echantillon prélevé par	: MAHOSSEN.Mederick
N° d'enregistrement	: 1704827	Date de prélèvement	: 23/11/17 à 9:20
Nature du prélèvement	: EAU SOUTERRAINE	Date d'arrivée au laboratoire	: 23/11/17 à 11:00
Lieu du prélèvement	: E202	Date début d'analyse	: 23/11/17
	TONTOUTA	Date de validation	: 21/12/17
		Température du contenant	: 10,1°C

Valeurs mesurées	Unité mesure	Valeurs limite(*)	Limite de Quantification
------------------	--------------	-------------------	--------------------------

PARAMETRES AUTRES PESTICIDES

S-Métophrène (1).....	0,056	µg/l	0,050
(Méthode d'analyse : SBE-GC-MS/MS)			

PARAMETRES PESTICIDES PYRÉTHRINOÏDES

Lambda-Cyhalothrine (1).....	< 0,005	µg/l	0,005
(Méthode d'analyse : SBE-GC-MS/MS)			

(1) Paramètre sous-traité

Les résultats ne se rapportent qu'à l'échantillon analysé.

- Le rapport d'analyses ne doit être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire.
- Toutes les informations techniques relatives aux analyses sont disponibles auprès du laboratoire. Nous tenons à vous préciser, que les éventuelles déclarations de conformité aux spécifications réglementaires ou client, ne tiendront pas explicitement compte de l'incertitude associée aux résultats.
- Les limites de quantifications indiquées expriment les capacités optimales de nos procédés et n'ont à ce titre qu'une valeur indicative. Des variations de ces seuils sont susceptibles d'être observées lors de l'analyse d'échantillons de nature particulière.
- Les types de filtres utilisés pour l'analyse des MES sont en microfibre de verre. Leur masse est comprise entre 0,0850g et 0,170g.

Nouméa, le 21 Décembre 2017

Le Chef de laboratoire
VANESSA LAVIGNE

EN/CAN/13
Indice de révision : a



Agréé par la Province Nord : Arrêté 64/96 du 20 août 1996.

Agréé par la Province des Iles : Arrêté n° 2002-479/PR du 12 septembre 2002.

RAPPORT D'ANALYSES

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous les résultats des analyses demandées.

Demandeur	: DASS-NC CONV. N°CS17/3410	Echantillon prélevé par	: MAHOSEN.Mederick
N° d'enregistrement	: 1704828	Date de prélèvement	: 23/11/17 à 9:53
Nature du prélèvement	: EAU SOUTERRAINE	Date d'arrivée au laboratoire	: 23/11/17 à 11:00
Lieu du prélèvement	: E204	Date début d'analyse	: 23/11/17
	TONTOUTA	Date de validation	: 21/12/17
		Température du contenant	: 10,1°C

	Valeurs	Unité	Valeurs	Limite de
	mesurées	mesure	limite(*)	Quantification

PARAMETRES AUTRES PESTICIDES

S-Métophrène (1).....	< 0,050	µg/l	0,050
(Méthode d'analyse : SBE-GC-MS/MS)			

PARAMETRES PESTICIDES PYRÉTHRINOÏDES

Lambda-Cyhalothrine (1).....	< 0,005	µg/l	0,005
(Méthode d'analyse : SBE-GC-MS/MS)			

(1) Paramètre sous-traité

Les résultats ne se rapportent qu'à l'échantillon analysé.

- Le rapport d'analyses ne doit être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire.
- Toutes les informations techniques relatives aux analyses sont disponibles auprès du laboratoire. Nous tenons à vous préciser, que les éventuelles déclarations de conformité aux spécifications réglementaires ou client, ne tiendront pas explicitement compte de l'incertitude associée aux résultats.
- Les limites de quantifications indiquées expriment les capacités optimales de nos procédés et n'ont à ce titre qu'une valeur indicative. Des variations de ces seuils sont susceptibles d'être observées lors de l'analyse d'échantillons de nature particulière.
- Les types de filtres utilisés pour l'analyse des MES sont en microfibre de verre. Leur masse est comprise entre 0,0850g et 0,170g.

Nouméa, le 21 Décembre 2017

Le Chef de laboratoire
VANESSA LAVIGNE

EN/CAN/13

Indice de révision : a



Calédonienne
des Eaux

LABORATOIRE D'ANALYSES DES EAUX ET D'ENVIRONNEMENT



Page 1 / 1

Agréé par la Province Nord : Arrêté 64/96 du 20 août 1996.
Agréé par la Province des Iles : Arrêté n° 2002-479/PR du 12 septembre 2002.

RAPPORT D'ANALYSES

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous les résultats des analyses demandées.

Demandeur	: DASS-NC CONV. N°CS17/3410	Echantillon prélevé par	: MAHOSSEN.Mederick
N° d'enregistrement	: 1704829	Date de prélèvement	: 23/11/17 à 8:10
Nature du prélèvement	: EAU SOUTERRAINE	Date d'arrivée au laboratoire	: 23/11/17 à 11:00
Lieu du prélèvement	: E210	Date début d'analyse	: 23/11/17
	TONTOUTA	Date de validation	: 21/12/17
		Température du contenant	: 10,1°C

	Valeurs mesurées	Unité mesure	Valeurs limite(*)	Limite de Quantification
PARAMETRES AUTRES PESTICIDES				
S-Métophrène (1).....	< 0,050	µg/l		0,050
(Méthode d'analyse : SBE-GC-MS/MS)				

PARAMETRES PESTICIDES PYRÉTHRINOÏDES

Lambda-Cyhalothrine (1).....	< 0,005	µg/l		0,005
(Méthode d'analyse : SBE-GC-MS/MS)				

(1) Paramètre sous-traité

Les résultats ne se rapportent qu'à l'échantillon analysé.

- Le rapport d'analyses ne doit être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire.
- Toutes les informations techniques relatives aux analyses sont disponibles auprès du laboratoire. Nous tenons à vous préciser, que les éventuelles déclarations de conformité aux spécifications réglementaires ou client, ne tiendront pas explicitement compte de l'incertitude associée aux résultats.
- Les limites de quantifications indiquées expriment les capacités optimales de nos procédés et n'ont à ce titre qu'une valeur indicative. Des variations de ces seuils sont susceptibles d'être observées lors de l'analyse d'échantillons de nature particulière.
- Les types de filtres utilisés pour l'analyse des MES sont en microfibre de verre. Leur masse est comprise entre 0,0850g et 0,170g.

Nouméa, le 21 Décembre 2017

Le Chef de laboratoire
VANESSA LAVIGNE

EN/CAN/13

Indice de révision : a



Calédonienne
des Eaux

LABORATOIRE D'ANALYSES DES EAUX ET D'ENVIRONNEMENT



Page 1 / 1

Agréé par la Province Nord : Arrêté 64/96 du 20 août 1996.

Agréé par la Province des Iles : Arrêté n° 2002-479/PR du 12 septembre 2002.

RAPPORT D'ANALYSES

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous les résultats des analyses demandées.

Demandeur	: DASS-NC CONV. N°CS17/3410	Echantillon prélevé par	: MAHOSSSEN.Mederick
N° d'enregistrement	: 1704830	Date de prélèvement	: 23/11/17 à 8:40
Nature du prélèvement	: EAU SOUTERRAINE	Date d'arrivée au laboratoire	: 23/11/17 à 11:00
Lieu du prélèvement	: E220	Date début d'analyse	: 23/11/17
	TONTOUTA	Date de validation	: 21/12/17
		Température du contenant	: 10,1°C

Valeurs mesurées	Unité mesure	Valeurs limite(*)	Limite de Quantification
------------------	--------------	-------------------	--------------------------

PARAMETRES AUTRES PESTICIDES

S-Métophène (1).....	< 0,050	µg/l	0,050
(Méthode d'analyse : SBE-GC-MS/MS)			

PARAMETRES PESTICIDES PYRÉTHRINOÏDES

Lambda-Cyhalothrine (1).....	< 0,005	µg/l	0,005
(Méthode d'analyse : SBE-GC-MS/MS)			

(1) Paramètre sous-traité

Les résultats ne se rapportent qu'à l'échantillon analysé.

- Le rapport d'analyses ne doit être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire.
- Toutes les informations techniques relatives aux analyses sont disponibles auprès du laboratoire. Nous tenons à vous préciser, que les éventuelles déclarations de conformité aux spécifications réglementaires ou client, ne tiendront pas explicitement compte de l'incertitude associée aux résultats.
- Les limites de quantifications indiquées expriment les capacités optimales de nos procédés et n'ont à ce titre qu'une valeur indicative. Des variations de ces seuils sont susceptibles d'être observées lors de l'analyse d'échantillons de nature particulière.
- Les types de filtres utilisés pour l'analyse des MES sont en microfibre de verre. Leur masse est comprise entre 0,0850g et 0,170g.

Nouméa, le 21 Décembre 2017

Le Chef de laboratoire
VANESSA LAVIGNE

EN/CAN/13

Indice de révision : a



Calédonienne
des Eaux



Page 1 / 1

LABORATOIRE D'ANALYSES DES EAUX ET D'ENVIRONNEMENT

Agréé par la Province Nord : Arrêté 64/96 du 20 août 1996.
Agréé par la Province des Iles : Arrêté n° 2002-479/PR du 12 septembre 2002.

RAPPORT D'ANALYSES

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous les résultats des analyses demandées.

Demandeur	: DASS-NC CONV. N°CS17/3410	Echantillon prélevé par	: MAHOSSEN.Mederick
N° d'enregistrement	: 1704831	Date de prélèvement	: 23/11/17 à 10:20
Nature du prélèvement	: EAU SOUTERRAINE	Date d'arrivée au laboratoire	: 23/11/17 à 11:00
Lieu du prélèvement	: E221	Date début d'analyse	: 23/11/17
	TONTOUTA	Date de validation	: 21/12/17
		Température du contenant	: 10,1°C

Valeurs mesurées	Unité mesure	Valeurs limite(*)	Limite de Quantification
------------------	--------------	-------------------	--------------------------

PARAMETRES AUTRES PESTICIDES

S-Métophène (1).....	0,051	µg/l	0,050
(Méthode d'analyse : SBE-GC-MS/MS)			

PARAMETRES PESTICIDES PYRÉTHRINOÏDES

Lambda-Cyhalothrine (1).....	< 0,005	µg/l	0,005
(Méthode d'analyse : SBE-GC-MS/MS)			

(1) Paramètre sous-traité

Les résultats ne se rapportent qu'à l'échantillon analysé.

- Le rapport d'analyses ne doit être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire.
- Toutes les informations techniques relatives aux analyses sont disponibles auprès du laboratoire. Nous tenons à vous préciser, que les éventuelles déclarations de conformité aux spécifications réglementaires ou client, ne tiendront pas explicitement compte de l'incertitude associée aux résultats.
- Les limites de quantifications indiquées expriment les capacités optimales de nos procédés et n'ont à ce titre qu'une valeur indicative. Des variations de ces seuils sont susceptibles d'être observées lors de l'analyse d'échantillons de nature particulière.
- Les types de filtres utilisés pour l'analyse des MES sont en microfibre de verre. Leur masse est comprise entre 0,0850g et 0,170g.

Nouméa, le 21 Décembre 2017

Le Chef de laboratoire
VANESSA LAVIGNE

EN/CAN/13

Indice de révision : a



Calédonienne
des Eaux

LABORATOIRE D'ANALYSES DES EAUX ET D'ENVIRONNEMENT



Page 1 / 1

Agréé par la Province Nord : Arrêté 64/96 du 20 août 1996.
Agréé par la Province des Iles : Arrêté n° 2002-479/PR du 12 septembre 2002.

RAPPORT D'ANALYSES

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous les résultats des analyses demandées.

Demandeur	: DASS-NC CONV. N°CS17/3410	Echantillon prélevé par	: MAHOSSSEN.Mederick
N° d'enregistrement	: 1705101	Date de prélèvement	: 14/12/17
Nature du prélèvement	: EAU SOUTERRAINE	Date d'arrivée au laboratoire	: 14/12/17 à 11:50
Lieu du prélèvement	: E301	Date début d'analyse	: 14/12/17
	: TONTOUTA	Date de validation	: 15/01/18

Valeurs mesurées	Unité mesure	Valeurs limite(*)	Limite de Quantification
------------------	--------------	-------------------	--------------------------

PARAMETRES AUTRES PESTICIDES

S-Métophène (1).....	< 0,050	µg/l	0,050
(Méthode d'analyse : SBE-GC-MS/MS)			

PARAMETRES PESTICIDES PYRÉTHRINOÏDES

Lambda-Cyhalothrine (1).....	< 0,005	µg/l	0,005
(Méthode d'analyse : SBE-GC-MS/MS)			

(1) Paramètre sous-traité

Les résultats ne se rapportent qu'à l'échantillon analysé.

- Le rapport d'analyses ne doit être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire.
- Toutes les informations techniques relatives aux analyses sont disponibles auprès du laboratoire. Nous tenons à vous préciser, que les éventuelles déclarations de conformité aux spécifications réglementaires ou client, ne tiendront pas explicitement compte de l'incertitude associée aux résultats.
- Les limites de quantifications indiquées expriment les capacités optimales de nos procédés et n'ont à ce titre qu'une valeur indicative. Des variations de ces seuils sont susceptibles d'être observées lors de l'analyse d'échantillons de nature particulière.
- Les types de filtres utilisés pour l'analyse des MES sont en microfibre de verre. Leur masse est comprise entre 0,0850g et 0,170g.

Nouméa, le 15 Janvier 2018

Le Chef de laboratoire
VANESSA LAVIGNE

EN/CAN/13

Indice de révision : a



Calédonienne
des Eaux



Page 1 / 1

LABORATOIRE D'ANALYSES DES EAUX ET D'ENVIRONNEMENT

Agréé par la Province Nord : Arrêté 64/96 du 20 août 1996.
Agréé par la Province des Iles : Arrêté n° 2002-479/PR du 12 septembre 2002.

RAPPORT D'ANALYSES

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous les résultats des analyses demandées.

Demandeur	: DASS-NC CONV. N°CS17/3410	Echantillon prélevé par	: MAHOSSEN.Mederick
N° d'enregistrement	: 1705102	Date de prélèvement	: 14/12/17
Nature du prélèvement	: EAU SOUTERRAINE	Date d'arrivée au laboratoire	: 14/12/17 à
Lieu du prélèvement	: E302	Date début d'analyse	: 14/12/17
	TONTOUTA	Date de validation	: 15/01/18

Valeurs mesurées	Unité mesure	Valeurs limite(*)	Limite de Quantification
------------------	--------------	-------------------	--------------------------

PARAMETRES AUTRES PESTICIDES

S-Métophrène (1).....	< 0,050	µg/l	0,050
(Méthode d'analyse : SBE-GC-MS/MS)			

PARAMETRES PESTICIDES PYRÉTHRINOÏDES

Lambda-Cyhalothrine (1).....	< 0,005	µg/l	0,005
(Méthode d'analyse : SBE-GC-MS/MS)			

(1) Paramètre sous-traité

Les résultats ne se rapportent qu'à l'échantillon analysé.

- Le rapport d'analyses ne doit être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire.
- Toutes les informations techniques relatives aux analyses sont disponibles auprès du laboratoire. Nous tenons à vous préciser, que les éventuelles déclarations de conformité aux spécifications réglementaires ou client, ne tiendront pas explicitement compte de l'incertitude associée aux résultats.
- Les limites de quantifications indiquées expriment les capacités optimales de nos procédés et n'ont à ce titre qu'une valeur indicative. Des variations de ces seuils sont susceptibles d'être observées lors de l'analyse d'échantillons de nature particulière.
- Les types de filtres utilisés pour l'analyse des MES sont en microfibre de verre. Leur masse est comprise entre 0,0850g et 0,170g.

Nouméa, le 15 Janvier 2018

Le Chef de laboratoire
VANESSA LAVIGNE

EN/CAN/13
Indice de révision : a



Agréé par la Province Nord : Arrêté 64/96 du 20 août 1996.

Agréé par la Province des Iles : Arrêté n° 2002-479/PR du 12 septembre 2002.

RAPPORT D'ANALYSES

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous les résultats des analyses demandées.

Demandeur	: DASS-NC CONV. N°CS17/3410	Echantillon prélevé par	: MAHOSEN.Mederick
N° d'enregistrement	: 1705103	Date de prélèvement	: 14/12/17
Nature du prélèvement	: EAU SOUTERRAINE	Date d'arrivée au laboratoire	: 14/12/17 à 11:50
Lieu du prélèvement	: E304 TONTOUTA	Date début d'analyse	: 14/12/17
		Date de validation	: 15/01/18

Valeurs mesurées	Unité mesure	Valeurs limite(*)	Limite de Quantification
------------------	--------------	-------------------	--------------------------

PARAMETRES AUTRES PESTICIDES

S-Métophène (1).....	< 0,050	µg/l	0,050
(Méthode d'analyse : SBE-GC-MS/MS)			

PARAMETRES PESTICIDES PYRÉTHRINOÏDES

Lambda-Cyhalothrine (1).....	< 0,005	µg/l	0,005
(Méthode d'analyse : SBE-GC-MS/MS)			

(1) Paramètre sous-traité

Les résultats ne se rapportent qu'à l'échantillon analysé.

- Le rapport d'analyses ne doit être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire.
- Toutes les informations techniques relatives aux analyses sont disponibles auprès du laboratoire. Nous tenons à vous préciser, que les éventuelles déclarations de conformité aux spécifications réglementaires ou client, ne tiendront pas explicitement compte de l'incertitude associée aux résultats.
- Les limites de quantifications indiquées expriment les capacités optimales de nos procédés et n'ont à ce titre qu'une valeur indicative. Des variations de ces seuils sont susceptibles d'être observées lors de l'analyse d'échantillons de nature particulière.
- Les types de filtres utilisés pour l'analyse des MES sont en microfibre de verre. Leur masse est comprise entre 0,0850g et 0,170g.

Nouméa, le 15 Janvier 2018

Le Chef de laboratoire
VANESSA LAVIGNE

EN/CAN/13

Indice de révision : a



Agréé par la Province Nord : Arrêté 64/96 du 20 août 1996.

Agréé par la Province des Iles : Arrêté n° 2002-479/PR du 12 septembre 2002.

RAPPORT D'ANALYSES

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous les résultats des analyses demandées.

Demandeur	: DASS-NC CONV. N°CS17/3410	Echantillon prélevé par	: MAHOSEN.Mederick
N° d'enregistrement	: 1705104	Date de prélèvement	: 14/12/17
Nature du prélèvement	: EAU SOUTERRAINE	Date d'arrivée au laboratoire	: 14/12/17 à 11:50
Lieu du prélèvement	: E310	Date début d'analyse	: 14/12/17
	TONTOUTA	Date de validation	: 15/01/18

Valeurs mesurées	Unité mesure	Valeurs limite(*)	Limite de Quantification
------------------	--------------	-------------------	--------------------------

PARAMETRES AUTRES PESTICIDES

S-Métophrène (1).....	< 0,050	µg/l	0,050
(Méthode d'analyse : SBE-GC-MS/MS)			

PARAMETRES PESTICIDES PYRÉTHRINOÏDES

Lambda-Cyhalothrine (1).....	< 0,005	µg/l	0,005
(Méthode d'analyse : SBE-GC-MS/MS)			

(1) Paramètre sous-traité

Les résultats ne se rapportent qu'à l'échantillon analysé.

- Le rapport d'analyses ne doit être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire.
- Toutes les informations techniques relatives aux analyses sont disponibles auprès du laboratoire. Nous tenons à vous préciser, que les éventuelles déclarations de conformité aux spécifications réglementaires ou client, ne tiendront pas explicitement compte de l'incertitude associée aux résultats.
- Les limites de quantifications indiquées expriment les capacités optimales de nos procédés et n'ont à ce titre qu'une valeur indicative. Des variations de ces seuils sont susceptibles d'être observées lors de l'analyse d'échantillons de nature particulière.
- Les types de filtres utilisés pour l'analyse des MES sont en microfibre de verre. Leur masse est comprise entre 0,0850g et 0,170g.

Nouméa, le 15 Janvier 2018

Le Chef de laboratoire
VANESSA LAVIGNE

EN/CAN/13

Indice de révision : a



Calédonienne
des Eaux

LABORATOIRE D'ANALYSES DES EAUX ET D'ENVIRONNEMENT



Page 1 / 1

Agréé par la Province Nord : Arrêté 64/96 du 20 août 1996.
Agréé par la Province des Iles : Arrêté n° 2002-479/PR du 12 septembre 2002.

RAPPORT D'ANALYSES

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous les résultats des analyses demandées.

Demandeur	: DASS-NC CONV. N°CS17/3410	Echantillon prélevé par	: MAHOSSON.Mederick
N° d'enregistrement	: 1705105	Date de prélèvement	: 14/12/17
Nature du prélèvement	: EAU SOUTERRAINE	Date d'arrivée au laboratoire	: 14/12/17 à 11:50
Lieu du prélèvement	: E320	Date début d'analyse	: 14/12/17
	TONTOUTA	Date de validation	: 15/01/18

	Valeurs mesurées	Unité mesure	Valeurs limites(*)	Limite de Quantification
PARAMETRES AUTRES PESTICIDES				
S-Métophène (1).....	< 0,050	µg/l		0,050
(Méthode d'analyse : SBE-GC-MS/MS)				

PARAMETRES PESTICIDES PYRÉTHRINOÏDES				
Lambda-Cyhalothrine (1).....	< 0,005	µg/l		0,005
(Méthode d'analyse : SBE-GC-MS/MS)				

(1) Paramètre sous-traité

Les résultats ne se rapportent qu'à l'échantillon analysé.

- Le rapport d'analyses ne doit être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire.
- Toutes les informations techniques relatives aux analyses sont disponibles auprès du laboratoire. Nous tenons à vous préciser, que les éventuelles déclarations de conformité aux spécifications réglementaires ou client, ne tiendront pas explicitement compte de l'incertitude associée aux résultats.
- Les limites de quantifications indiquées expriment les capacités optimales de nos procédés et n'ont à ce titre qu'une valeur indicative. Des variations de ces seuils sont susceptibles d'être observées lors de l'analyse d'échantillons de nature particulière.
- Les types de filtres utilisés pour l'analyse des MES sont en microfibre de verre. Leur masse est comprise entre 0,0850g et 0,170g.

Nouméa, le 15 Janvier 2018

Le Chef de laboratoire
VANESSA LAVIGNE

ENICAN/13

Indice de révision : a



Calédonienne
des Eaux



Page 1 / 1

LABORATOIRE D'ANALYSES DES EAUX ET D'ENVIRONNEMENT

Agréé par la Province Nord : Arrêté 64/96 du 20 août 1996.
Agréé par la Province des Iles : Arrêté n° 2002-479/PR du 12 septembre 2002.

RAPPORT D'ANALYSES

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous les résultats des analyses demandées.

Demandeur	: DASS-NC CONV. N°CS17/3410	Echantillon prélevé par	: MAHOSEN.Mederick
N° d'enregistrement	: 1705106	Date de prélèvement	: 14/12/17
Nature du prélèvement	: EAU SOUTERRAINE	Date d'arrivée au laboratoire	: 14/12/17 à 11:50
Lieu du prélèvement	: E321 TONTOUTA	Date début d'analyse	: 14/12/17
		Date de validation	: 15/01/18

Valeurs mesurées	Unité mesure	Valeurs limite(*)	Limite de Quantification
------------------	--------------	-------------------	--------------------------

PARAMETRES AUTRES PESTICIDES

S-Métophrène (1).....	< 0,050	µg/l	0,050
(Méthode d'analyse : SBE-GC-MS/MS)			

PARAMETRES PESTICIDES PYRÉTHRINOÏDES

Lambda-Cyhalothrine (1).....	< 0,005	µg/l	0,005
(Méthode d'analyse : SBE-GC-MS/MS)			

(1) Paramètre sous-traité

Les résultats ne se rapportent qu'à l'échantillon analysé.

- Le rapport d'analyses ne doit être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire.
- Toutes les informations techniques relatives aux analyses sont disponibles auprès du laboratoire. Nous tenons à vous préciser, que les éventuelles déclarations de conformité aux spécifications réglementaires ou client, ne tiendront pas explicitement compte de l'incertitude associée aux résultats.
- Les limites de quantifications indiquées expriment les capacités optimales de nos procédés et n'ont à ce titre qu'une valeur indicative. Des variations de ces seuils sont susceptibles d'être observées lors de l'analyse d'échantillons de nature particulière.
- Les types de filtres utilisés pour l'analyse des MES sont en microfibre de verre. Leur masse est comprise entre 0,0850g et 0,170g.

Nouméa, le 15 Janvier 2018

Le Chef de laboratoire
VANESSA LAVIGNE

EN/CAN/13

Indice de révision : a



Calédonienne
des Eaux

LABORATOIRE D'ANALYSES DES EAUX ET D'ENVIRONNEMENT



Page 1 / 1

Agréé par la Province Nord : Arrêté 64/96 du 20 août 1996.

Agréé par la Province des Iles : Arrêté n° 2002-479/PR du 12 septembre 2002.

RAPPORT D'ANALYSES

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous les résultats des analyses demandées.

Demandeur	: DASS-NC CONV. N°CS17/3410	Echantillon prélevé par	: MAHOSEN.Mederick
N° d'enregistrement	: 1800058	Date de prélèvement	: 5/01/18 à 9:00
Nature du prélèvement	: EAU SOUTERRAINE	Date d'arrivée au laboratoire	: 5/01/18 à 11:15
Lieu du prélèvement	: E401	Date début d'analyse	: 5/01/18
	TONTOUTA	Date de validation	: 19/01/18
		Température du contenant	: 9,5°C

Valeurs mesurées	Unité mesure	Valeurs limite(*)	Limite de Quantification
------------------	--------------	-------------------	--------------------------

PARAMETRES AUTRES PESTICIDES

S-Métophène (1).....	< 0,050	µg/l	0,050
(Méthode d'analyse : SBE-GC-MS/MS)			

PARAMETRES PESTICIDES PYRÉTHRINOÏDES

Lambda-Cyhalothrine (1).....	< 0,005	µg/l	0,005
(Méthode d'analyse : SBE-GC-MS/MS)			

(1) Paramètre sous-traité

Les résultats ne se rapportent qu'à l'échantillon analysé.

- Le rapport d'analyses ne doit être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire.
- Toutes les informations techniques relatives aux analyses sont disponibles auprès du laboratoire. Nous tenons à vous préciser, que les éventuelles déclarations de conformité aux spécifications réglementaires ou client, ne tiendront pas explicitement compte de l'incertitude associée aux résultats.
- Les limites de quantifications indiquées expriment les capacités optimales de nos procédés et n'ont à ce titre qu'une valeur indicative. Des variations de ces seuils sont susceptibles d'être observées lors de l'analyse d'échantillons de nature particulière.
- Les types de filtres utilisés pour l'analyse des MES sont en microfibre de verre. Leur masse est comprise entre 0,0850g et 0,170g.

Nouméa, le 19 Janvier 2018

Le Chef de laboratoire
VANESSA LAVIGNE

EN/CAN/13

Indice de révision : a



Agréé par la Province Nord : Arrêté 64/96 du 20 août 1996.
Agréé par la Province des Iles : Arrêté n° 2002-479/PR du 12 septembre 2002.

RAPPORT D'ANALYSES

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous les résultats des analyses demandées.

Demandeur	: DASS-NC CONV. N°CS17/3410	Echantillon prélevé par	: MAHOSSEN.Mederick
N° d'enregistrement	: 1800059	Date de prélèvement	: 5/01/18 à 9:30
Nature du prélèvement	: EAU SOUTERRAINE	Date d'arrivée au laboratoire	: 5/01/18 à 11:15
Lieu du prélèvement	: E402 TONTOUTA	Date début d'analyse	: 5/01/18
		Date de validation	: 19/01/18
		Température du contenant	: 9,5°C

Valeurs mesurées	Unité mesure	Valeurs limite(*)	Limite de Quantification
------------------	--------------	-------------------	--------------------------

PARAMETRES AUTRES PESTICIDES

S-Métophrène (1).....	< 0,050	µg/l	0,050
(Méthode d'analyse : SBE-GC-MS/MS)			

PARAMETRES PESTICIDES PYRÉTHRINOÏDES

Lambda-Cyhalothrine (1).....	< 0,005	µg/l	0,005
(Méthode d'analyse : SBE-GC-MS/MS)			

(1) Paramètre sous-traité

Les résultats ne se rapportent qu'à l'échantillon analysé.

- Le rapport d'analyses ne doit être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire.
- Toutes les informations techniques relatives aux analyses sont disponibles auprès du laboratoire. Nous tenons à vous préciser, que les éventuelles déclarations de conformité aux spécifications réglementaires ou client, ne tiendront pas explicitement compte de l'incertitude associée aux résultats.
- Les limites de quantifications indiquées expriment les capacités optimales de nos procédés et n'ont à ce titre qu'une valeur indicative. Des variations de ces seuils sont susceptibles d'être observées lors de l'analyse d'échantillons de nature particulière.
- Les types de filtres utilisés pour l'analyse des MES sont en microfibre de verre. Leur masse est comprise entre 0,0850g et 0,170g.

Nouméa, le 19 Janvier 2018

Le Chef de laboratoire
VANESSA LAVIGNE

EN/CAN/13

Indice de révision : a



Calédonienne
des Eaux

LABORATOIRE D'ANALYSES DES EAUX ET D'ENVIRONNEMENT



Page 1 / 1

Agréé par la Province Nord : Arrêté 64/96 du 20 août 1996.

Agréé par la Province des Iles : Arrêté n° 2002-479/PR du 12 septembre 2002.

RAPPORT D'ANALYSES

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous les résultats des analyses demandées.

Demandeur	: DASS-NC CONV. N°CS17/3410	Echantillon prélevé par	: MAHOSEN.Mederick
N° d'enregistrement	: 1800060	Date de prélèvement	: 5/01/18 à 8:40
Nature du prélèvement	: EAU SOUTERRAINE	Date d'arrivée au laboratoire	: 5/01/18 à 11:15
Lieu du prélèvement	: E404	Date début d'analyse	: 5/01/18
	TONTOUTA	Date de validation	: 19/01/18
		Température du contenant	: 9,5°C

Valeurs mesurées	Unité mesure	Valeurs limite(*)	Limite de Quantification
------------------	--------------	-------------------	--------------------------

PARAMETRES AUTRES PESTICIDES

S-Métophène (1).....	< 0,050	µg/l	0,050
(Méthode d'analyse : SBE-GC-MS/MS)			

PARAMETRES PESTICIDES PYRÉTHRINOÏDES

Lambda-Cyhalothrine (1).....	< 0,005	µg/l	0,005
(Méthode d'analyse : SBE-GC-MS/MS)			

(1) Paramètre sous-traité

Les résultats ne se rapportent qu'à l'échantillon analysé.

- Le rapport d'analyses ne doit être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire.
- Toutes les informations techniques relatives aux analyses sont disponibles auprès du laboratoire. Nous tenons à vous préciser, que les éventuelles déclarations de conformité aux spécifications réglementaires ou client, ne tiendront pas explicitement compte de l'incertitude associée aux résultats.
- Les limites de quantifications indiquées expriment les capacités optimales de nos procédés et n'ont à ce titre qu'une valeur indicative. Des variations de ces seuils sont susceptibles d'être observées lors de l'analyse d'échantillons de nature particulière.
- Les types de filtres utilisés pour l'analyse des MES sont en microfibre de verre. Leur masse est comprise entre 0,0850g et 0,170g.

Nouméa, le 19 Janvier 2018

Le Chef de laboratoire
VANESSA LAVIGNE

EN/CAN/13

Indice de révision : a



Calédonienne
des Eaux

LABORATOIRE D'ANALYSES DES EAUX ET D'ENVIRONNEMENT



Page 1 / 1

Agréé par la Province Nord : Arrêté 64/96 du 20 août 1996.
Agréé par la Province des Iles : Arrêté n° 2002-479/PR du 12 septembre 2002.

RAPPORT D'ANALYSES

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous les résultats des analyses demandées.

Demandeur	: DASS-NC CONV. N°CS17/3410	Echantillon prélevé par	: MAHOSSEN.Mederick
N° d'enregistrement	: 1800061	Date de prélèvement	: 5/01/18 à 8:25
Nature du prélèvement	: EAU SOUTERRAINE	Date d'arrivée au laboratoire	: 5/01/18 à 11:15
Lieu du prélèvement	: E420	Date début d'analyse	: 5/01/18
	TONTOUTA	Date de validation	: 19/01/18
		Température du contenant	: 9,5°C

Valeurs mesurées	Unité mesure	Valeurs limite(*)	Limite de Quantification
------------------	--------------	-------------------	--------------------------

PARAMETRES AUTRES PESTICIDES

S-Métophrène (1).....	< 0,050	µg/l	0,050
(Méthode d'analyse : SBE-GC-MS/MS)			

PARAMETRES PESTICIDES PYRÉTHRINOÏDES

Lambda-Cyhalothrine (1).....	< 0,005	µg/l	0,005
(Méthode d'analyse : SBE-GC-MS/MS)			

(1) Paramètre sous-traité

Les résultats ne se rapportent qu'à l'échantillon analysé.

- Le rapport d'analyses ne doit être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire.
- Toutes les informations techniques relatives aux analyses sont disponibles auprès du laboratoire. Nous tenons à vous préciser, que les éventuelles déclarations de conformité aux spécifications réglementaires ou client, ne tiendront pas explicitement compte de l'incertitude associée aux résultats.
- Les limites de quantifications indiquées expriment les capacités optimales de nos procédés et n'ont à ce titre qu'une valeur indicative. Des variations de ces seuils sont susceptibles d'être observées lors de l'analyse d'échantillons de nature particulière.
- Les types de filtres utilisés pour l'analyse des MES sont en microfibre de verre. Leur masse est comprise entre 0,0850g et 0,170g.

Nouméa, le 19 Janvier 2018

Le Chef de laboratoire
VANESSA LAVIGNE

EN/CAN/13
Indico de révision : a



Calédonienne
des Eaux

LABORATOIRE D'ANALYSES DES EAUX ET D'ENVIRONNEMENT



Page 1 / 1

Agréé par la Province Nord : Arrêté 64/96 du 20 août 1996.

Agréé par la Province des Iles : Arrêté n° 2002-479/PR du 12 septembre 2002.

RAPPORT D'ANALYSES

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous les résultats des analyses demandées.

Demandeur	: DASS-NC CONV. N°CS17/3410	Echantillon prélevé par	: MAHOSEN.Mederick
N° d'enregistrement	: 1800062	Date de prélèvement	: 5/01/18 à 10:30
Nature du prélèvement	: EAU SOUTERRAINE	Date d'arrivée au laboratoire	: 5/01/18 à 11:15
Lieu du prélèvement	: E421	Date début d'analyse	: 5/01/18
	TONTOUTA	Date de validation	: 19/01/18
		Température du contenant	: 9,5°C

Valeurs mesurées	Unité mesure	Valeurs limite(*)	Limite de Quantification
------------------	--------------	-------------------	--------------------------

PARAMETRES AUTRES PESTICIDES

S-Métophène (1).....	< 0,050	µg/l	0,050
(Méthode d'analyse : SBE-GC-MS/MS)			

PARAMETRES PESTICIDES PYRÉTHRINOÏDES

Lambda-Cyhalothrine (1).....	< 0,005	µg/l	0,005
(Méthode d'analyse : SBE-GC-MS/MS)			

(1) Paramètre sous-traité

Les résultats ne se rapportent qu'à l'échantillon analysé.

- Le rapport d'analyses ne doit être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire.
- Toutes les informations techniques relatives aux analyses sont disponibles auprès du laboratoire. Nous tenons à vous préciser, que les éventuelles déclarations de conformité aux spécifications réglementaires ou client, ne tiendront pas explicitement compte de l'incertitude associée aux résultats.
- Les limites de quantifications indiquées expriment les capacités optimales de nos procédés et n'ont à ce titre qu'une valeur indicative. Des variations de ces seuils sont susceptibles d'être observées lors de l'analyse d'échantillons de nature particulière.
- Les types de filtres utilisés pour l'analyse des MES sont en microfibre de verre. Leur masse est comprise entre 0,0850g et 0,170g.

Nouméa, le 19 Janvier 2018

Le Chef de laboratoire
VANESSA LAVIGNE

EN/CAN/13

Indice de révision : a

.....